



# Bulletin CGT de l'UPR Ouest

## L'essentiel de l'actualité de mai 2020

20/05/2020

### Rencontre Multilatérale DS du 13/05/2020

Les Organisations Syndicales ont été convoquées à une réunion des Délégués Syndicaux le 13/05/2020 par téléconférence. Il y avait 4 points à l'ordre du jour : la situation RH, la situation liée au Covid, l'activité de l'UPR Ouest et un moment de questions/réponses. Il faut souligner que la Direction fixe un point régulier de rencontre avec les syndicats. Selon le [calendrier planifié](#), le prochain rendez-vous est fixé au 10/06/2020. Les élus CGT rendent compte de leurs mandats et vous informent. N'hésitez pas à les contacter et à [demander votre inscription à la liste de diffusion](#) par mail.



### Bilan emploi en berne : le constat à l'UPR Ouest

La baisse des effectifs de DTSI s'accélère : les effectifs CDI actifs au 31/12/2019 ont diminué de -5,1% après une baisse de -3,1% en 2018 et de -2,5% en 2017. Sur les trois dernières années, la DTSI a vu ses effectifs CDI actifs diminuer de 1428 personnes soit -10,4%. La baisse des effectifs ETP (Equivalent Temps Plein) actifs devrait s'accélérer pour atteindre la cible d'effectifs mentionnée dans les PEC 2018-2020 et engendrer une baisse comprise entre -5% et -8% en 2020.

A l'UPR Ouest, l'entreprise ne remplace pas la totalité des départs, loin de là : lorsqu'en juin 2019, le nombre d'ETP était de 489, en décembre 2019 il remontait 494 pour s'écrouler ensuite à 485 au dernier bilan de mai 2020. Certes les intentions affichées de la Direction

sont celles de remonter à 505 d'ici à la fin de l'année, ce qui paraît contraire aux objectifs de la DTSI. La stratégie de recrutement de l'UPR Ouest repose essentiellement sur des recrutements internes : seulement 10 recrutements externes dans le budget pour cette année !

Dans cette période si particulière et pour répondre à la nécessité de créer un service public de la communication, la **CGT** demande à la Direction de porter une politique plus ambitieuse en matière d'emploi avec des embauches importantes et pérennes, favorisant l'insertion des jeunes, des chômeurs et des prestataires.

### Le télétravail contraint : quelles conséquences ?

Pris de cours par la crise sanitaire, l'ensemble du personnel s'est vu obligé à travailler depuis son domicile. Les élus **CGT** rappellent qu'avec la généralisation du télétravail, la responsabilité de l'employeur est directement mise en cause car il doit garantir la santé et la sécurité de ses salariés, durant leur temps de travail. Rappelons que l'absentéisme a eu tendance à augmenter

à DTSI en 2019. Pour prévenir les TMS, il est urgent de donner au personnel la possibilité de récupérer le matériel nécessaire à l'amélioration des conditions de travail. La Direction de l'UPR Ouest ne peut pas répondre sur le sujet car un recensement du matériel est en cours jusqu'à la semaine prochaine, et les modalités de distribution ne sont pas connues à ce jour.

## Crise sanitaire Covid-19 : Plan de Reprise d'Activité (PRA)

Nous rappelons la revendication **CGT** face aux conditions de télétravail diverses : « l'adaptation des pratiques managériales implique avant tout une suppression immédiate des objectifs du 1<sup>er</sup> semestre 2020, suivie d'une information explicite auprès de tous les salariés, dès que possible. Elle implique également une attention particulière sur le rythme des réunions professionnelles pour qu'elles n'entravent pas l'organisation de la vie en confinement ».

L'entreprise doit faire confiance à la conscience solidaire et professionnelle des salariés pour donner le meilleur d'eux/elles-mêmes, notamment dans ces circonstances exceptionnelles.

Ceci est d'autant plus important que la campagne des EI va démarrer en pleine période de « déconfinement ». L'évolution des EI et des parts variables devront être traitées mais la Direction de l'UPR Ouest a déclaré qu'il faudra de la souplesse sur ce point. (*à suivre*)

## Le point RH autour de la crise sanitaire

Les objectifs de production sont fortement impactés par la crise Covid et la Direction travaille sur les objectifs de production. Pour l'instant elle n'est pas capable d'avoir une bonne visibilité pour déterminer l'impact sur les **congés d'été**. Elle se réfère à la visioconférence de Stéphane Richard, les congés seront traités comme les années précédentes localement et en fonction de la charge de travail. La Direction se dit consciente du fait que les salariés ont besoin de souffler après cette période pesante.

Pour la **prime exceptionnelle Covid** : une exonération de cotisations et contributions sociales et d'impôt sur le revenu de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est prévue à l'article 7 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020, modifiée par l'ordonnance n° 2020-385 du 1er avril 2020 afin de permettre notamment son versement aux travailleurs mobilisés dans le cadre de la crise

sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. La prime exceptionnelle fait l'objet d'une exonération de cotisations sociales, de CSG, de CRDS, d'impôt sur le revenu et de l'ensemble des contributions et taxes dues sur les salaires dans la limite de 2 000 € ([lien](#)) pour les employeurs mettant en œuvre un accord d'intéressement. Concernant la prime promise à Orange, elle est de 1000 € et seuls 8000 salariés en bénéficieront. Compte tenu des conditions d'attribution de cette prime par l'entreprise (PCA sur site, ou face aux clients et **intervenant de manière régulière** pendant toute la période de confinement), l'UPR Ouest nous annonce qu'il faudrait que le salarié soit sorti plus de la moitié du temps sur le terrain pour en bénéficier. Personne à l'UPR Ouest ne bénéficiera de cette prime malgré les sorties récurrentes de certains services. Aucune prime covid ne sera versée à l'UPR Ouest.

## L'activité à l'UPR Ouest

**RIP** : pour avril on est à ¼ de la trajectoire initiale, Les fournisseurs maîtrisent mieux l'activité.

**Mobile** : un gros tiers de la production de sites neufs. A partir de juin et juillet on devrait retrouver des productions proches de 80% de ce qui était prévu. Sur les sites neufs c'est la construction de liaisons qui reste le principal frein sur la production.

**ROST** : l'activité a baissé de 20% malgré les ressources supplémentaires : nous sommes passés à

4 fournisseurs (2 anciens et 2 nouveaux) ; on équilibre les portefeuilles d'activité en fonction de l'efficacité et la bonne volonté des sous-traitants (plutôt les nouveaux). Nous devrions reprendre notre production à un rythme de 25 à 30 en mai, sachant que l'objectif final est de 60 par mois.

**Fixe** : la production (WDM, etc.) se maintient à un rythme de 25 à 30 en mai, sachant que l'objectif final est de 60 par mois.

## Vos représentants **CGT** (Elus CSE, DS) à l'UPR Ouest site par site :

Angers : [Olivier Leray](#) ; Nantes : [Didier Aubinais](#) (DS DTSI), [Philippe Lafrance](#) (RS CSE DTSI);

Rennes : [Franck Balusson](#) (DS DTSI) & Liste de diffusion : [Eric Lacoste](#) (DS DTSI)